

RETREP OU ATCA



CONDITION

Etre titulaire d'un contrat ou agrément définitif dans les établissements privés sous contrat.

AVEC CONDITIONS DE DURÉE DE SERVICE



Avec condition d'âge

INSTITUTEURS-TRICES
De 57 à 59 ans selon l'année de naissance et de 15 à 17 ans de services « actifs » sur échelle des instituteurs titulaires : contrat ou agrément définitif.



Sans condition d'âge

Pour les parents de 3 enfants vivants ou décédés par faits de guerre (les enfants doivent être élevés pendant 9 ans avant leur 16 ans ou 20 ans si à charge) + **15 ans de services avant le 01/01/2012** (tous les services sont comptabilisés).

Ou

- Le conjoint atteint d'une infirmité ou maladie incurable,
- Parent d'un enfant invalide à 80% minimum

SANS CONDITIONS DE DURÉE DE SERVICE



Sans condition d'âge ni de service

Si reconnu inapte à l'exercice des fonctions par le conseil médical en formation plénière jusqu'à 62 ans